

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie@villerspol.fr

COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 21 mars 2026

Présents :

M. YZANIC Olivier, Maire, Mme GRAVELINE Anne, M. DUCLAYE Éric, Mme MARTEL Christelle, M. DRICOT Olivier, Mme CAUCHY Isabelle, Mme RENAUT Sylvie, Mme ALGLAVE Marie-Claire, Mme BERTON Hélène-Catherine, M. TREDEZ Wladimir, M. MERLIN Alexis, M. DUVERGER Elie-Corentin, M. POIRETTE Romain et M. MARTEL Aurélien

Absent excusé : M. GOFFART Benoit

Secrétaire de séance : M. DUCLAYE Éric

Début de séance à 17h00.

M. DRICOT, membre le plus âgé des conseillers, procède à l'ouverture de la séance en faisant l'appel. Il remercie les colistiers, Mme BERTHE Sylvie, M. DUPLOUY François, Mme GRABIEC Catherine et M. LEVECQUE Francis pour leur participation à la campagne municipale.

1. Appel à candidature et élection du maire ;

M. DRICOT Olivier ouvre les candidatures pour le poste de maire. M. YZANIC est le seul à se présenter. Le vote à bulletin secret est ouvert, chacun des conseillers se dirige vers l'isoloir afin de procéder au vote.

M. POIRETTE et M. FROMENT ont procédé à l'ouverture des enveloppes.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
YZANIC Olivier	12	Douze
Blanc	2	Deux

M. YZANIC Olivier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire de la commune de Villers-Pol.

À ce titre, Monsieur le Maire prend la parole en tant que président et remercie l'assemblée. Il salue d'abord le travail accompli par les colistiers ainsi que par les autres listes, avant de souligner le taux de participation élevé lors de ce scrutin. Inscrivant ce mandat dans la continuité, il réaffirme sa disponibilité totale auprès des habitants et sa volonté de privilégier le dialogue et la recherche de compromis. Il précise enfin qu'il espère le maintien des six classes, malgré la baisse de la natalité.

2. Détermination du nombre d'adjoints ;

Monsieur le Maire propose le maintien de quatre adjoints, ce nombre ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, fixé à 15 membres. Le vote à bulletin secret est ouvert, chacun des conseillers se dirige vers l'isoloir afin de procéder au vote.

M. POIRETTE et M. FROMENT ont procédé à l'ouverture des enveloppes.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 7

Nombre d'adjoints	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
4 adjoints	14	Quatorze
Blanc	0	Zéro

Le conseil municipal décide la création de 4 postes d'adjoints.

3. Elections des adjoints (scrutin de liste) ;

Monsieur le Maire précise que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue. Il propose une liste composée de Mme Anne GRAVELINE, M. Éric DUCLAYE, Mme Christelle MARTEL et M. Olivier DRICOT, puis demande à l'assemblée si une autre liste est présentée.

Le vote à bulletin secret est ouvert, chacun des conseillers se dirige vers l'isoloir afin de procéder au vote.

M. POIRETTE et M. FROMENT ont procédé à l'ouverture des enveloppes.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

NOM et Prénom des listes	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
GRAVELINE Anne, DUCLAYE Éric, MARTEL Christelle, DRICOT Olivier	13	Treize
Blanc	1	Un

La liste proposée par M. le Maire ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Première adjointe : Mme GRAVELINE Anne

Second adjoint : M. DUCLAYE Éric,

Troisième adjointe : Mme MARTEL Christelle

Quatrième adjoint : M. DRICOT Olivier

M. le Maire remercie les deux assesseurs, M. POIRETTE René et M. FROMENT Jean-Philippe pour leur présence et aide durant cette présente élection.

4. Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu ;

L'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre ».

M le Maire effectue la lecture de la charte qui a été envoyée au préalable par mail aux membres du conseil municipal nouvellement élus.

5. Approbation du précédent compte-rendu, soit du 9 mars 2026 ;

L'article L 2121-15 du CGCT précise que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

M. le Maire interroge l'assemblée quant aux éventuelles remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 09 mars 2026 envoyé quelques jours avant la réunion aux nouveaux membres du conseil.

Mme Hélène-Catherine Berton précise que la date limite de réponse pour le choix de l'architecte est fixée au 5 mai et non au 5 avril. En effet, le délai de réponse est de quatre mois, la remise des candidatures ayant eu lieu le 5 janvier.

MM. Romain POIRETTE et Aurélien MARTEL demandent à être informés de l'avancée du dossier de l'église, n'ayant pas assisté au conseil du mandat précédent. Mme BERTON indique que l'ensemble du conseil sera tenu informé de ce dossier.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

M. le Maire clôture de la séance à 17h55.

Fait à Villers-Pol le 24 mars 2026
M. le Maire,
Olivier YZANIC

